



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.25/2004/3
10 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Forum régional sur l'application des objectifs
du développement durable
Genève, 15 et 16 janvier 2004

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

*M^{me} Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation
et aux affaires rurales du Royaume-Uni, Présidente du Forum régional
sur l'application des objectifs du développement durable*

I. APERÇU

1. Dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable de l'ONU, les pays membres de la CEE se sont réunis à Genève pour évaluer les progrès réalisés dans la région en vue de mettre en œuvre les engagements pris en matière de développement durable, en particulier concernant les établissements humains, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les participants au Forum ont aussi examiné les liens existant entre ces trois thèmes, les questions intersectorielles y relatives et le rôle joué par les pays de la région au niveau mondial.

2. Il existe de fortes disparités dans la région de la CEE. Celle-ci compte quatre des cinq premières puissances économiques, ce qui la place dans une meilleure situation que les autres pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire et les engagements pris pendant le Sommet mondial pour le développement durable. Toutefois, on retrouve dans cette région les mêmes obstacles et difficultés que dans les autres.

3. Cent vingt millions d'habitants de la région de la CEE n'ont pas accès à une eau de boisson salubre et à un système d'assainissement adéquat. Trente et un pour cent de la population européenne vit dans des zones où le stress hydrique est élevé tandis que la surexploitation des ressources cause de graves problèmes environnementaux. La défaillance des infrastructures et

l'absence d'investissement font que de grandes quantités d'eau sont perdues en raison de fuites – en Europe centrale et orientale, cela concerne près de la moitié de l'eau sortant des stations d'épuration. Dans certains pays, moins de personnes ont accès à une eau salubre qu'il y a 10 ans. La contamination croisée due aux fuites des infrastructures d'assainissement favorise la propagation des maladies. Dans de nombreuses zones, les capacités de surmonter ces obstacles sont insuffisantes.

4. Les participants au Forum ont entendu des évaluations franches et sincères des obstacles et des difficultés rencontrés et certaines des mesures prises pour les surmonter ont été présentées.

5. Toutefois, l'objectif du Forum, tout comme celui de la Commission du développement durable auquel il rendra compte, n'est pas simplement de procéder à un suivi et à un bilan objectifs – bien que cela doive être la première étape. Il est de nous aider, grâce à l'échange d'informations sur les succès remportés et surtout sur les erreurs commises, à apporter les changements nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au Sommet mondial pour le développement durable.

6. D'après le bilan qui a été dressé, les pays de la région de la CEE ne sont pas encore en voie de réaliser ces objectifs, mais ils pourraient en *prendre* la voie. Au niveau mondial, pour que l'objectif fixé à l'horizon 2015 soit atteint, il faut que 300 000 nouvelles personnes par jour aient accès à une eau salubre. Dans les années 80, ce rythme avait été atteint, mais pas de manière durable, si bien que le nombre a diminué dans les années 90. La tâche est difficile, mais réalisable – et les pays de notre région peuvent contribuer et contribuent à la réalisation de ces objectifs au sein de la CEE *et* au niveau mondial.

7. Le résumé ci-après a été établi en consultation avec les vice-présidents et tient compte du large éventail des contributions présentées par les divers membres et parties prenantes de la CEE, à savoir:

- Les interventions des participants au Forum;
- Les communications écrites reçues d'États membres;
- Les exposés présentés sur chaque thème par les animateurs du Forum;
- Les rapports établis par le secrétariat de la CEE sur chaque thème.

8. Le résumé ci-après synthétise toutes ces contributions, en faisant le bilan des progrès réalisés, des obstacles et des difficultés et en donnant des exemples de bonnes pratiques auxquelles les États membres ont eu recours pour les surmonter.

II. PRINCIPAUX POINTS

A. Établissements humains

9. Dans le Plan d'application de Johannesburg a été réaffirmé l'objectif de développement du Millénaire consistant à améliorer, d'ici 2020, les conditions de vie des 100 millions au moins de personnes qui, dans le monde, vivent dans des taudis. L'évaluation des progrès réalisés dans la

région de la CEE a essentiellement porté sur un développement urbain durable, ce qui implique de créer des conditions plus durables pour les nantis et de s'attaquer à nos taudis.

10. Bilan des progrès réalisés:

- Dans la région de la CEE, 75 % de la population est concentrée dans les zones urbaines. Les pays et les municipalités ont, à des degrés divers, poursuivi des objectifs de durabilité dans les établissements humains – par le biais de la planification et de la constitution de partenariats – pour développer des villes productives, associant tous les secteurs de la société et écologiquement rationnelles.
- Le modèle de ville compacte a influé sur l'intégration de l'aménagement urbain, des transports et de l'exploitation foncière dans des villes telles que Copenhague, Stuttgart et Seattle.
- L'urbanisation rapide pèse considérablement sur les infrastructures de transport et les services municipaux, en particulier dans les pays en transition, qui disposent des ressources financières les plus modestes pour les entretenir ou les améliorer.
- De nombreux pays en transition ont mené à bien des programmes de privatisation des terres de grande envergure avec une réussite variable, en partie en raison de capacités institutionnelles insuffisantes. Parallèlement, on assiste à l'occupation de terres agricoles à la périphérie des villes et à la multiplication des établissements illégaux ayant un accès limité aux services publics, notamment à l'éducation et à la santé.
- Dans ces pays, à la suite de la décentralisation des services, les municipalités ont souvent reçu de nouvelles responsabilités liées à la fourniture des services publics essentiels, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et des transports, sans avoir les ressources pour s'en acquitter.
- Dans la région de la CEE, 100 millions de personnes sont considérées comme pauvres, et 39 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté en Amérique du Nord. L'écart entre les revenus par habitant du pays le plus pauvre et ceux du pays le plus riche est de 1 à 45. L'année dernière, on comptait 3 millions de sans-abri dans l'Union européenne (UE) et aux États-Unis et 56 millions de citoyens de l'UE risquaient de tomber dans la pauvreté.
- Les pays de la CEE dotés d'économies de marché traditionnelles ont enregistré une forte croissance et ont réalisé des progrès importants dans leur programme de réformes structurelles au cours de la dernière décennie.
- La plupart des pays ont cessé de fournir de nouveaux logements sociaux. Il apparaît que les gouvernements n'ont pas réussi à intégrer les réformes du logement social dans le cadre plus large du processus de restructuration de la protection sociale. La rénovation des logements est aussi une question pressante, l'entretien de parcs privé et public vieillissants ayant été considérablement négligé, en particulier dans les pays en transition.
- La plupart des pays sont déterminés à réduire le plus possible les déchets et à les gérer de manière efficace, en accordant la priorité au recyclage, mais l'ampleur des déchets produits

constitue un problème important dans la plupart des établissements humains, notamment compte tenu de la part disproportionnée des terres occupées par les décharges, alors que l'incinération et la production combinée de chaleur et d'électricité ainsi que le traitement des eaux usées exigent des investissements importants.

- La pollution atmosphérique due aux véhicules de transport a été réduite en Europe occidentale et en Amérique du Nord, mais pose encore un grave problème. Les embouteillages ont augmenté, en particulier dans les grandes zones urbaines, entraînant des pics de pollution pendant les heures de pointe. Dans les pays en transition, la pollution provenant de sources mobiles s'est accrue de manière disproportionnée.
- Le monde n'est pas encore sur la bonne voie pour atteindre l'objectif fixé concernant les habitants des taudis; selon le Rapport mondial sur les établissements 2003 d'ONU-HABITAT, leur nombre devrait augmenter dans le monde entier si aucune mesure sérieuse n'était prise.

11. **Obstacles et difficultés:**

- L'exclusion sociale et la privation économique peuvent être la conséquence des éléments suivants: réforme du logement social mal intégrée à la restructuration plus large de la protection sociale; écart croissant entre les revenus et les prix, en particulier dans les zones à forte croissance où les logements privés sont plus chers; subventions mal ciblées qui ne touchent pas les pauvres.
- La montée de la pauvreté dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a empêché de procéder aux ajustements de prix qui auraient permis le recouvrement des coûts et produit les recettes dont les services publics ont grandement besoin.
- Il est de plus en plus difficile de fournir les infrastructures et les services dont la population vieillissante a besoin dans les pays développés.
- La mauvaise qualité de l'environnement local – décharges non contrôlées, graffitis, mauvais accès aux espaces verts, pollution atmosphérique, bruit, etc. – peut être un facteur déterminant de la dégradation des quartiers.
- La pauvreté, le nombre croissant de réfugiés et les flux migratoires, ainsi que les facteurs environnementaux et économiques, pèsent sur la fourniture de logements et de services de base, conduisant à l'exclusion sociale et à la constitution d'établissements illégaux.
- Les villes se heurtent aussi à des contraintes budgétaires et techniques importantes. Les autorités locales peuvent être tributaires du pouvoir central sur le plan financier et font face à un déficit de financement dans les pays où les gouvernements ont retiré leurs investissements et leurs subventions. Les promoteurs privés continuent de faire face à des difficultés financières, à une inflation élevée et à des crédits insuffisants.
- L'inefficacité des procédures bureaucratiques d'aménagement, l'absence de transparence et l'insuffisance des capacités institutionnelles entraînent souvent des modifications ponctuelles de projets antérieurs face aux contraintes de développement. L'entretien et la

gestion du parc de logements sont limités par l'absence des capacités institutionnelles nécessaires à la transformation de structures communes en immeubles d'appartements. La réglementation excessive du marché de la location contribue à la pénurie de logements à coût modéré.

- La demande de nouveaux logements peut entraîner la construction d'habitations sur des plaines inondables.
- Dans la région de la CEE et au niveau mondial, l'accès insuffisant des pauvres à la terre et au crédit continue d'être un obstacle important qui comporte de multiples désavantages, en particulier pour les femmes. Les pauvres urbains sont particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale; ils n'ont accès ni aux services, ni au filet de protection sociale ni à la représentation politique.

12. **Bonnes pratiques:**

- À tous les niveaux, un aménagement urbain intégré est indispensable. Les bonnes pratiques comprennent: la revitalisation économique afin de créer des emplois; la reconversion des friches industrielles; l'amélioration de l'infrastructure sociale – zones d'habitation mixtes, éducation, santé, transports publics intégrés et énergie durable, eau, assainissement et traitement des déchets, etc. Tout cela peut contribuer à aller vers des modes de consommation et de production plus durables. L'aménagement urbain doit tenir compte des relations entre les zones urbaines, périurbaines et rurales.
- La conception, la construction et l'entretien de bâtiments modernes, notamment des systèmes de chauffage urbain et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité thermiques du parc de logements, peuvent permettre de faire face à la pénurie d'énergie et de réduire les effets sur le climat.
- Les consultations publiques produisent des effets positifs lorsqu'elles sont réelles et non pas symboliques, et devraient tenir compte des sexospécificités de l'environnement urbain.
- Le secteur privé est souvent mieux placé pour construire et développer les infrastructures tandis que le secteur public devrait être suffisamment fort pour mettre en place et gérer de manière efficace et responsable les cadres institutionnels. La gestion d'habitations collectives privatisées peut être améliorée en promulguant et en appliquant des lois régissant le fonctionnement des associations de copropriétaires. Une bonne administration foncière joue un rôle essentiel dans la compétitivité des marchés de l'immobilier et du logement.
- La diversité du parc de logements, la fourniture de logements à coût modéré aux personnes vulnérables, un accès équitable aux services essentiels et la sécurité du régime foncier peuvent aider à combattre l'exclusion économique et sociale.
- Des ressources financières peuvent être mobilisées en garantissant les risques supportés par le secteur privé; en instaurant des cadres permettant de mobiliser l'épargne intérieure, notamment en accordant des crédits à l'achat de logements; et en instaurant un cadre institutionnel propre à attirer les investissements privés intérieurs et étrangers. Le

financement des projets de renouvellement urbain doit être assuré de manière durable et à long terme – les activités de revitalisation produisent leurs meilleurs résultats lorsqu'elles sont importantes et globales, et non pas ponctuelles.

- La fourniture de services durables est favorisée par les approches compétitives et décentralisées, les initiatives communautaires et les partenariats entre secteurs public et privé.

B. Eau et assainissement

13. La priorité des douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable doit être de faire le point des progrès réalisés pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et l'objectif du Plan d'application de Johannesburg de réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. L'objectif intermédiaire est d'établir des projets de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'efficacité hydrique d'ici 2005.

14. Bilan des progrès accomplis:

- Des progrès considérables ont été accomplis dans la gestion et dans la qualité des ressources en eau dans la région. Toutefois, on estime que 120 millions de personnes (1 sur 7) n'ont pas accès à une eau de boisson salubre et à des services d'assainissement adéquats. Environ 10 % des citoyens de l'UE sont potentiellement exposés à des polluants microbiologiques et autres, notamment des pesticides et des métaux lourds, dont la teneur dépasse le maximum autorisé. Mais la situation est nettement pire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et en Europe centrale.
- Dans la plupart des pays, la mise en place de cadres globaux pour la gestion intégrée des ressources en eau (relevant par exemple de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE) est bien avancée même si beaucoup reste encore à faire, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ayant besoin d'une attention particulière.
- 31 % de la population européenne vit dans des pays soumis à un stress hydrique élevé, essentiellement dans le bassin méditerranéen. La surexploitation des ressources pour l'approvisionnement en eau de boisson et l'irrigation, en particulier en Asie centrale, a des conséquences graves pour l'environnement. En Europe centrale et orientale, près de la moitié de l'eau de boisson qui sort des usines d'épuration est perdue par le système d'adduction.
- Les inondations sont un problème croissant, en particulier dans les pays méditerranéens, ainsi que dans certaines zones d'Europe occidentale et centrale et d'Amérique du Nord.
- Étant donné que 75 % des ressources en eau de cinq pays proviennent de pays situés en amont, l'utilisation raisonnable et équitable des eaux transfrontières est un enjeu de taille. Les Gouvernements des pays de la CEE ont réussi à mettre en place un cadre régional particulier sur l'environnement pour traiter les questions les plus importantes de la

coopération transfrontière – eau, accidents du travail, évaluation de l'impact sur l'environnement, information du public dans le cadre de la prise de décisions, accès à la justice, etc.

- La plupart des pays ont consacré les principes pollueur-payeur et consommateur-payeur dans la législation, mais ces réformes ne sont pas achevées dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et la loi n'est pas toujours appliquée de manière efficace en raison des capacités insuffisantes des autorités de réglementation.
- Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, de nombreux fleuves, lacs, eaux souterraines et eaux côtières sont pollués, la pollution se concentrant dans des zones précises situées en aval des villes, des zones industrielles et agricoles et des régions minières. La pollution due aux hydrocarbures est un problème de taille en mer Noire, en mer Caspienne et en Méditerranée.
- Le traitement des eaux usées provenant de l'industrie et des ménages s'est considérablement amélioré au cours des dernières décennies. Toutefois, dans certaines parties d'Europe orientale et centrale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, le pourcentage des eaux usées traitées est encore bas et le réseau d'égouts, du fait de son mauvais état, contamine l'eau de boisson.
- Les maladies d'origine hydrique sont une source de préoccupations, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et en général parmi les groupes vulnérables tels que les jeunes et les personnes âgées.
- Les taux de nitrate sont plus élevés dans les États membres de l'UE que dans les pays en voie d'adhésion en raison d'une production agricole plus intensive. La plupart des pays d'Europe occidentale se sont lancés dans des programmes agro-environnementaux visant à réduire le plus possible la pollution des eaux naturelles provenant de diverses sources. Toutefois, des progrès plus sensibles peuvent être obtenus en réduisant les subventions à la production agricole, tout en tenant compte des coûts sociaux occasionnés.
- Les pays de l'UE et d'Asie centrale accordent une attention croissante aux techniques de gestion destinées à économiser l'eau dans l'agriculture. Dans certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, la législation a été modifiée pour permettre l'adoption de programmes visant à encourager la création et le renforcement des capacités de groupes d'utilisateurs en irrigation.
- Comparés à d'autres régions, de nombreux pays de la CEE semblent bien avancés dans la mise en place d'instruments économiques dans le domaine de l'eau. L'industrie utilise l'eau de manière plus rationnelle grâce à la réglementation (par exemple en favorisant l'adoption des meilleures techniques disponibles) et à des approches volontaires (mécanismes de gestion environnementale tels que les normes ISO 14000).
- Une grande partie des nouvelles lois adoptées, par exemple aux États-Unis et au Canada, comprennent de «bonnes pratiques» types, assorties de directives relatives à une utilisation efficace de l'eau et aux économies d'eau à l'intention des municipalités, des ménages et de l'industrie.

- Le suivi des données et l'information du public sont comparativement bons, mais doivent être améliorés, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.
- La CEE a entrepris d'étudier les progrès réalisés dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en vue d'atteindre l'objectif d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'une utilisation efficace de l'eau d'ici 2005, et d'évaluer le coût que représente pour ces pays la réalisation des objectifs fixés en matière d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement; les études en question devraient être achevées le mois prochain et être présentées à la douzième session de la Commission du développement durable.

15. **Obstacles et difficultés**

- La mise en place, l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure nécessaire à l'épuration de l'eau et à un approvisionnement en eau salubre, conformément aux dispositions applicables de l'OMC, de l'UE et de la CEE, pèsent fortement sur les capacités institutionnelles et les finances. Les investissements nécessaires pour évacuer et traiter les eaux usées sont encore plus coûteux.
- La mauvaise compréhension des liens économiques et sociaux amène le pouvoir politique central à accorder un faible rang de priorité à ces questions, ce qui est aggravé par le fait que les autorités locales sont insuffisamment financées et sont dotées de pouvoirs limités dans le domaine budgétaire. L'application stricte du principe de recouvrement des coûts peut avoir de fortes incidences sur la capacité des plus vulnérables d'accéder aux services. Le caractère très risqué des investissements peut amener le secteur privé à se désengager.
- Des capacités insuffisantes au niveau des institutions, de la réglementation et de l'application empêchent que la fourniture de services et la gestion de l'eau soient efficaces, équitables et économes en ressources, d'où la surexploitation et la pollution de ces ressources. La faible participation du pouvoir local et des intéressés permet de ne pas tenir compte des besoins, des connaissances et des problèmes essentiels.
- La mauvaise gestion de besoins sectoriels concurrents – industrie, agriculture, personnes – peut entraîner des disparités dans la fourniture de services aux différents usagers, tandis que de mauvais accords transfrontières empêchent de bien gérer les effets transfrontières.
- L'absence de données valables entrave la prise de décisions en connaissance de cause. Les informations sur les eaux souterraines sont particulièrement rares. Le manque de sensibilisation des individus contribue au gaspillage de l'eau, à une mauvaise hygiène et aux problèmes de santé.

16. **Bonnes pratiques:**

- L'élaboration et l'application de plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui pourraient comporter des objectifs nationaux et locaux, est une première étape indispensable à la réalisation d'objectifs à long terme concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

- Ces plans doivent tenir compte: des besoins sectoriels différents; des liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales; de l'importance de la protection et de la gestion des écosystèmes hydriques qui captent, filtrent, stockent et rejettent l'eau; et, de plus en plus, de la gestion des plaines inondables, notamment de la modélisation des effets des changements climatiques. Les mécanismes intégrés de gestion des ressources en eau et de l'assainissement se sont révélés efficaces.
- Les ressources en eau sont mieux gérées en fonction de considérations hydrographiques et non pas administratives. Cette approche fondée sur le «bassin hydrographique» passe par la constitution d'organes conjoints efficaces pour les eaux transfrontières et par la ratification de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de son protocole sur l'eau et la santé.
- Les cadres de coopération régionale et sous-régionale sur l'eau et l'assainissement comme l'Artic Council, Baltic 21, la Directive-cadre de l'UE sur l'eau ou l'initiative récente de l'Asie centrale pour l'environnement, l'eau et la sécurité jouent un rôle important dans l'examen des questions communes ainsi que dans l'harmonisation des normes et, le cas échéant, dans les activités de suivi.
- Tout en assurant une bonne planification et en travaillant en coopération avec les pays voisins, les gouvernements peuvent: actualiser et faire appliquer les normes de santé ainsi que les cadres juridiques et réglementaires, et prévoir des mesures fortement dissuasives et des amendes en cas d'infraction et de rejet; accroître la participation du public à la planification et à la prise de décisions, notamment par la constitution de groupes d'usagers; entreprendre des réformes favorables aux pauvres et tenir compte de l'égalité des sexes; améliorer la surveillance et la qualité de l'eau et collecter des données à ce sujet, en exploitant de nouvelles sources d'eau et en réhabilitant celles qui se sont dégradées grâce à une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
- La décentralisation de certaines responsabilités et décisions au niveau local et l'instauration de conditions propres à favoriser l'investissement privé peuvent améliorer la prestation de services et la gestion des ressources, en renforçant parallèlement la gouvernance au niveau local et dans les entreprises.
- La formation et l'information améliorent les capacités institutionnelles à tous les niveaux concernant la planification, la gestion et la surveillance des ressources et des services ainsi que la gestion des relations et la répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé. Les pays développés membres de la CEE peuvent aider les autres pays, aussi bien dans leur région qu'au niveau mondial, en accordant des financements, en renforçant les capacités à la demande des bénéficiaires et en coopérant dans les domaines du savoir, de la gouvernance et de la technologie, notamment en constituant des partenariats réunissant de multiples parties prenantes.
- Le déficit de financement peut être comblé en: appliquant les principes usager-payeur et pollueur-payeur tout en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables; supprimant les subventions ayant des effets de distorsion; octroyant des garanties de crédit et des crédits permanents pour améliorer l'infrastructure; mettant en place des mécanismes compensatoires pour les services environnementaux liés à l'eau;

accordant la priorité à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté; associant le secteur privé, les institutions internationales et les autres partenaires internationaux, notamment par le biais de partenariats où les acteurs sont parties prenantes et responsables, en fonction de règles et de responsabilités clairement définies. Ces partenariats peuvent être constitués au sein du secteur public ou entre secteur public et secteur privé et porter à la fois sur la prestation de services et sur la gestion de ressources.

- La sensibilisation à l'hygiène et aux risques sanitaires potentiels encourage les ménages à investir dans de meilleurs systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau.
- Au Sommet mondial pour le développement durable, l'UE a lancé avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale un partenariat afin de réaliser les objectifs fixés pour 2015 en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et pour 2005 en matière de plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'économies d'eau. Ce partenariat a été adopté à Kiev, à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
- Des modes de consommation et de production de l'eau plus durables peuvent être favorisés par divers instruments réglementaires, économiques et facultatifs.

C. Interdépendance, questions intersectorielles et cadre mondial

17. Les participants au Forum ont mis en évidence des liens importants entre les trois thèmes sectoriels, notamment des obstacles communs – et de bonnes pratiques qui peuvent aider à réaliser des progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire et les objectifs du Plan d'application de Johannesburg. La région doit faire face à des problèmes qui lui sont propres, par exemple pour atteindre les objectifs fixés en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, mais elle doit aussi collaborer étroitement avec les pays en développement qui sont ses partenaires pour surmonter les difficultés les plus graves que nombre d'entre eux rencontrent:

- L'approvisionnement en eau de boisson et l'accès à l'assainissement exigent des approches plurisectorielles et interdisciplinaires qui tiennent compte de l'interdépendance de ces secteurs et des autres secteurs. L'absence d'approvisionnement en eau et d'accès à l'assainissement, les carences en matière de logements et les maladies transmissibles par l'eau sont des questions qui doivent être traitées de manière intégrée et faire l'objet de campagnes de sensibilisation et d'un appui plus large aux niveaux régional, national et international. Les causes environnementales de problèmes de santé humaine de ce type nécessitent une plus grande attention.
- Il existe des liens clairs entre l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les établissements humains, l'égalité des sexes, les objectifs du Plan d'application de Johannesburg et les objectifs de développement du Millénaire. L'approvisionnement en eau joue un rôle central dans la réalisation d'objectifs tels que la sécurité alimentaire et de certains objectifs de santé – aux côtés de l'assainissement – ainsi que dans la protection des ressources naturelles. L'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que les infrastructures telles que le logement, les transports et l'énergie, favorisent la prestation des services de santé et d'éducation. Une meilleure gestion des ressources en eau, l'accès au

logement, l'approvisionnement en eau salubre et un assainissement de base, auxquels s'ajoute la promotion de l'hygiène, apportent des contributions essentielles à la réduction de la pauvreté.

- Les obstacles les plus importants à la réalisation des objectifs convenus sont un financement insuffisant et une mauvaise gouvernance. Les pays de la région comme ceux des autres régions doivent honorer les engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire, à Monterrey, à Johannesburg et à Doha pour que de véritables progrès soient réalisés.
- Il est indispensable d'accroître le volume de l'APD et son efficacité, surtout car ces fonds peuvent renforcer les capacités pour une bonne gouvernance et une bonne gestion des ressources naturelles. Toutefois, pour garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et au logement, il faut aussi des investissements privés. Il est indispensable d'attirer des ressources financières nouvelles et supplémentaires. D'où la nécessité de mobiliser l'épargne intérieure et d'attirer des investissements privés extérieurs grâce à des mécanismes novateurs tels que les crédits permanents, le mécanisme de financement international proposé et les partenariats entre secteurs public et privé. Les ressources financières doivent aller de pair avec d'autres moyens d'action comme le renforcement des capacités grâce à une coopération en matière de technologie et de savoir.
- Un objectif sur lequel la Commission du développement durable doit se pencher, à sa douzième session, est l'adoption de stratégies de développement durable par tous les pays d'ici 2005. Ces stratégies fournissent une approche d'ensemble des liens entre de nombreux thèmes et questions intersectorielles et améliorent la cohérence des décisions prises et des actions menées dans ce domaine. Il est essentiel que toutes les parties prenantes aient l'occasion de participer à leur élaboration.
- Pour les pays en transition et les pays en développement, ces stratégies doivent être élaborées sous forme de stratégies de réduction de la pauvreté qui intègrent les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Il est important que le dialogue concernant les stratégies élaborées par les pays eux-mêmes portent sur les objectifs fixés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains ainsi que sur des questions telles que l'égalité des sexes, l'emploi et les droits des travailleurs, afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés tout en veillant à ce que les activités de développement appuyées aient des effets bénéfiques durables.
- La plupart des pays de la région de la CEE ont déjà adopté ou sont en train d'adopter des stratégies globales de développement durable. Pour que ces stratégies réussissent, il est indispensable de mettre en place, à un niveau politique élevé, des mécanismes d'examen et de suivi et d'utiliser des objectifs et indicateurs nationaux. Des stratégies sous-régionales ont également été adoptées, par exemple par l'UE et les pays nordiques.
- La protection des ressources naturelles est une question intersectorielle fondamentale. Dans l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et d'autres stratégies relatives à l'environnement, il est indispensable d'adopter une approche fondée sur les écosystèmes de la gestion des ressources en eau, de l'assainissement et des établissements humains. La protection des écosystèmes est fondamentale pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau et les moyens d'existence de la population. Les aspects

environnementaux seront examinés au Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE qui doit se tenir à Jeju (République de Corée), du 29 au 31 mars 2004.

- Des modes de consommation et de production durables exigent l'adoption d'une série d'instruments réglementaires, fondés sur le marché et facultatifs non seulement au niveau local, mais aussi aux plans national, régional et international. Il est important de considérer l'évolution des processus de production sous l'angle du cycle de vie et de permettre dans le même temps aux consommateurs de faire des choix éthiques en toute connaissance de cause. Les États membres de la CEE devraient jouer un rôle prépondérant pour entretenir la dynamique du processus de Marrakech sur cette question.
- Des questions telles que l'utilisation efficace de toutes les ressources et le recouvrement accru des coûts devraient être examinées tout en veillant à ce que les pauvres aient accès aux services de base. Les autorités locales, qui sont responsables de la gestion des services à la population et aux collectivités, doivent disposer de ressources et pouvoir bénéficier de crédits au niveau local. Le renforcement des capacités locales dans les domaines de la gouvernance, des partenariats entre secteurs public et privé ainsi que de l'accès aux crédits devrait être prioritaire. Pour les sessions d'examen de la Commission du développement durable, il serait utile de disposer d'analyses régionales sur les besoins de renforcement des capacités dans les domaines à l'examen.
- Il n'existe pas de modèle de bonne gouvernance, mais ses principaux éléments sont la transparence, la responsabilité, la stricte définition des tâches institutionnelles, la participation du secteur privé et de la société civile, un bilan environnemental et social ainsi que l'accès des pauvres. Il est aussi indispensable que les entreprises aient une responsabilité sociale et environnementale suffisante et rendent des comptes pour parvenir au développement durable.
- Les partenariats multipartites, qui réunissent les entreprises et la société civile, peuvent aussi jouer un rôle fondamental dans la promotion du développement durable et compléter de manière utile les activités entreprises par la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, nous nous félicitons de l'organisation par l'Italie d'un Forum international sur le partenariat pour un développement durable (mars 2004).
- L'éducation peut apporter une contribution notable au développement durable, en particulier en vue de l'élimination de la pauvreté et de l'adoption de modes de consommation plus durables. Ce thème devrait être attentivement examiné à la douzième session de la Commission sur le développement durable, afin de mettre en évidence des modèles tels que la stratégie régionale de la CEE.
- L'égalité des sexes joue un rôle important dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des établissements humains, et doit être dûment examinée par la Commission du développement durable. Une analyse est indispensable pour déterminer les manières différentes dont les femmes et les hommes sont touchés, afin d'en tenir compte dans les processus d'application.
- Il est indispensable de disposer de données d'information fiables pour permettre aux décideurs de prendre des décisions en connaissance de cause. Les données provenant des réseaux de surveillance qualitative et quantitative de l'eau devraient être transformées en

informations utiles pour la gestion des ressources en eau. Les cadastres et les systèmes d'enregistrement des biens fonciers sont des éléments importants sur lesquels repose le bon fonctionnement du marché immobilier. En outre, l'exploitation combinée de cadastres et de systèmes d'information géographique (SIG) est de plus en plus utile dans les zones sujettes à des catastrophes. Pour veiller à ce que ces informations soient pertinentes pour les décideurs, il importe de poursuivre les travaux sur l'élaboration et l'application d'un ensemble global d'indicateurs du développement durable.
